



CTA du 17 octobre 2017

Déclaration de la FSU.

Madame la Rectrice,

Ce comité technique académique se tient dans un contexte de rentrée pour le moins difficile. Les attaques contre la Fonction publique sont lourdes de conséquences pour les personnels et les usagers. C'est pourquoi la FSU se félicite de l'unité qui a conduit les 9 organisations syndicales de la Fonction Publique à appeler à la grève le 10 octobre. Nous mettrons tout en œuvre pour nous opposer aux régressions sociales annoncées : à commencer par la suppression des contrats aidés renvoyant au chômage de milliers de personnes, le nouveau gel du point d'indice, la hausse de la CSG, le retour de la journée de carence, les remises en cause du déroulement des nouvelles carrières et de leur calendrier d'application niant ainsi la signature et l'engagement de l'État. D'autres chantiers sont en préparation, après la réforme du Code du travail, la FSU sera particulièrement vigilante à la réforme de la formation professionnelle annoncée également dans les toutes prochaines semaines. Concernant le champ de la formation professionnelle des adultes, la priorité devra être donnée au réseau public des GRETA dont la mission de service public au sein de l'Éducation Nationale pour la Formation tout au long de la vie a été confortée par la Loi de refondation de l'École et rétablie à ce titre dans le Code de l'Éducation.

Même si le bilan de rentrée du premier et du second degrés ne sont pas à l'ordre du jour de ce CTA, quelques remarques s'imposent ici.

Le nouveau ministre s'est beaucoup exprimé depuis sa nomination, l'importance médiatique passant loin devant la prise en compte du réel des écoles et des classes. Les références à la restauration de la confiance dans l'institution font figure de simple incantation lorsqu'on s'amuse à rejouer avec les défauts de la méthode globale ; lorsqu'on instaure des évaluations de début de CP qui ne permettent de mesurer que la méconnaissance par les auteurs de la réalité des élèves arrivant en CP ; lorsqu'on crée une nouvelle enquête pour mesurer l'impact d'une consigne ministérielle pourtant anecdotique. Pour le second degré, on retiendra la volonté de développer l'autonomie des établissements dans une conception très libérale faite de pilotage par les indicateurs et de contrôle de la pédagogie par les chefs d'établissements. Il s'est par contre assez peu exprimé sur la question des effectifs, sujet pourtant important à tous les niveaux de la scolarité. Même dans une académie comme la nôtre où la déprise démographique reste prégnante, les effectifs dans les classes des lycées et collèges notamment urbains restent élevés et participent largement à la dégradation des conditions de travail avec imposition des heures supplémentaires et des compléments de service. L'assouplissement de la réforme du collège à peu de frais encourage la mise en place d'options « light » reposant sur le financement local. Nous demandons pour le prochain CTA un bilan des réouvertures d'options par département, le nombre d'élèves concernés et les horaires établis.

Quant au projet de Loi de finances 2018 les quelques annonces se sont voulues rassurantes mais restent parcellaires. Le budget de l'Éducation Nationale serait préservé et des emplois seraient créés dans le premier degré. Pourtant les créations annoncées ne permettront toujours pas d'atteindre la moyenne des pays de l'OCDE en terme d'investissement dans le primaire. Elles ne permettront même pas d'assurer la mesure phare du gouvernement de dédoublement des CP et des CE1 en éducation prioritaire qui se ferait donc une fois de plus au détriment d'autres dispositifs ou priorités. La diminution des postes au concours PE augurent de plus de nouvelles difficultés pour nombre de départements déjà en déficit de personnels. Rien n'est dit sur le second degré qui pourtant connaît une crise de recrutement, pas question de programmation, ni de pré-recrutement... mais des jeunes

volontaires du service civique pour encadrer les devoirs au collège. Quant à l'enseignement supérieur, les prévisions budgétaires ignorent l'ampleur de la poussée démographique estimée à 40000 étudiants par an jusqu'en 2025. Des groupes de travail et de multiples réunions ont lieu au ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation essayant de brasser l'ensemble des questions d'orientation, d'affectation, de pédagogie et de vie étudiante. Cette question ne saurait se résumer à une problématique de logiciel mais renvoie à une véritable ambition d'accès aux filières universitaires pour le grand nombre. À ce titre, la FSU rappelle son attachement au premier diplôme universitaire qu'est le baccalauréat. Une synthèse des débats était prévue le 19 octobre avec ensuite, courant décembre, une annonce précise de réforme des affectations POSTBAC. Seulement voilà les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont envoyé le 11 octobre une lettre aux proviseurs des lycées précisant le calendrier et les bases du futur système d'affectation post-bac, il semble donc que les décisions soient déjà prises et le projet écrit avant même le compte-rendu des groupes de travail. Cela augure mal des futures réformes et notamment celle du baccalauréat que le ministre veut engager dès janvier 2018...

En conclusion, nous voulons redire dans cette instance qu'un service public du XXI^{ème} siècle nécessite des agents respectés dans leur professionnalité, correctement rémunérés, avec des conditions de travail leur permettant d'assurer leur mission efficacement ; c'est le sens aussi de l'engagement des personnels de l'Éducation Nationale.